



Cadre sanitaire et réglementaire :

Ce protocole a pour but de fixer les règles d'accès aux piscines qui nous sont mises à disposition par les collectivités, ainsi que les modalités organisationnelles des regroupements et compétitions de natation course, toutes catégories d'âges confondues (maitres compris).

Ce protocole s'appuie :

- Sur les textes gouvernementaux : décret 2020-860 du 10 juillet 2020, modifié par le décret 2020-1035 du 14 août 2020.
- Sur les recommandations de la Fédération Française de Natation

Il peut être complété par des mesures locales édictées par la Préfecture de l'Eure ou par les arrêtés propres à la collectivité qui nous reçoit. Compte tenu de la variabilité de la situation sanitaire, ce protocole peut évoluer à tout moment dans un sens ou dans l'autre. Il sera mis en ligne sur le site internet du comité (eure.ffnatation.fr) et réactualisé dans les 72 heures précédent une compétition ou un regroupement, afin de tenir compte au plus près de l'évolution de la situation.

Dispositions générales

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'ensemble de nos disciplines, dans toutes les actions de regroupement ou de compétition :

Référent COVID:

Pour chaque compétition ou regroupement, un référent COVID sera désigné par le club support de la compétition et ce pour une durée allant du premier jour de la manifestation jusqu'à quatorze jours suivant la fin de celle-ci. Son nom devra être communiqué au Comité départemental 48 heures avant la compétition.

Pendant la manifestation, le référent COVID :

- Vérifie et contrôle les personnes autorisées à accéder aux bassins
- S'assure de disposer de la liste nominative des personnes participantes (Entraineurs, Dirigeants, Officiels, Nageurs S'assure du respect des consignes sanitaires par l'ensemble des participants.

Après la manifestation,

- Conserve durant une période de deux semaines la liste nominative des personnes participantes
- Est informé de tout cas positif constaté ou supposé dans la période de deux semaines suivant la compétition
- Informe les autorités sanitaires de tout cas positif avéré ou supposé et reste en lien avec ces dernières

Accès aux piscines :

- L'accès n'est autorisé qu'aux personnes accréditées et sous le contrôle du référent COVID : nageurs, entraineurs, dirigeants, officiels. **Tous devront être en possession du Pass Sanitaire**.
- Les entrées et sorties seront organisées sur des tranches horaires définies (échauffements)
- En cas d'arrivée ou de départ décalé, l'accès ou la sortie ne peut se faire qu'en présence de l'entraineur accrédité.
- Les parents, frères, sœurs et spectateurs ne seront autorisés que dans les piscines pour lesquelles une zone d'accueil des spectateurs, est différenciée de la zone d'évolution des acteurs de la compétition. Dans le cas contraire, aucun spectateur ne sera admis.
- Les spectateurs, s'ils sont autorisés, devront respecter les emplacements réservés, la règle d'une place sur deux libre, le port du masque, et être en possession du Pass Sanitaire.
- Même si une zone dédiée au public existe, le comité organisateur pourra décider d'organiser la manifestation à huis clos si la situation sanitaire l'exige.
- **Vestiaires** : le décret 2020-1035 a modifié l'article 44 et supprimé l'obligation de fermer les vestiaires collectifs.
- De fait et si l'exploitant de la piscine a ouvert les vestiaires, ceux-ci seront utilisables. Toutefois, aucun regroupement de personnes dans un but autre que se changer n'y sera permis. Les règles de distanciation devront s'y appliquer, ainsi que le port du masque.
- Le club support mettra en place des points équipés de gel hydro-alcoolique, notamment à l'accès mais également en différents points du bassin.

Dispositions générales (suite)

Circulation

- En fonction de la configuration des locaux, des sens de circulation seront mis en place pour accéder aux bassins mais également sur les bassins, ils devront impérativement être respectés.

Distanciation:

- A chaque fois que cela sera possible, tous les acteurs devront veiller à se distancier des autres participants. Cela devra être recherché dans les situations générant des regroupements, comme les échauffements à sec (privilégier des zones peu fréquentées ou si elles sont disponibles des zones extérieures) les essais et briefings des jurys (privilégier des zones comme le hall d'accueil), les buvettes qui devront avoir été autorisées par l'exploitant et respecter les règles suivantes
 - * Pas plus de dix personnes en attente
 - * Sens de circulation
 - * Pas de consommation sur le lieu de la buvette (le consommateur quitte la zone une fois servi)

Port du masque :

- En application des textes gouvernementaux et préfectoraux et devant l'impossibilité d'assurer la distanciation minimale (notamment pour les nageurs sur les bords de bassins), le port du masque est obligatoire pour tous les acteurs et ce dès 11 ans.
- Cas d'exemption ou d'autorisation de retrait du masque :
- * Pour les nageurs lorsqu'ils sont en situation de pratique (échauffement, épreuves) et ce du moment où ils arrivent sur la plage de départ jusqu'à la fin de l'épreuve (en pratique dès qu'ils ont suffisamment récupéré et qu'ils sont séchés). Une autre tolérance sera accordée sur les podiums, le temps des photos.
- * Officiels, seuls les officiels ayant, dans le cadre de leur fonction, soit à parler fréquemment (ordres et commandements) soit à se déplacer rapidement (arbitres) seront autorisés à ôter le masque et ce uniquement le temps que leur mission l'exige. Ils devront le porter en toute autre circonstance.

ATTENTION: PAS DE MASQUE, PAS D'ACCES AUX EQUIPEMENTS

Matériel:

Toute mutualisation du matériel doit être évitée chaque fois que cela est possible, la règle de base est un matériel pour une personne.

Pour les nageurs : usage du matériel d'échauffement et d'entrainement personnel. Pas de prêt entre nageurs.

Pour les officiels : pas de prêt de petit matériel (stylos, sifflets, chronomètres). Les matériels susceptibles d'être mutualisés (plaques support, commande de start, plaques de comptage, table de marque) devront faire l'objet d'un protocole particulier

S'il doit y avoir transmission de matériel d'une personne à une autre, le matériel doit être désinfecté.

Questionnaire de santé :

Un questionnaire de santé est disponible en annexe au présent document. Chaque entraineur ou dirigeant responsable de l'équipe doit être en possession des questionnaires des nageurs qu'il a en charge durant toute la durée de la compétition. Des contrôles inopinés pourront être effectués.

Attitude responsable : dans l'éventualité où une réponse positive est consignée sur ce questionnaire, de tout signe évocateur de la Covid 19 et en absence de test PCR (ou en attente de résultat de test PCR) :

* Avant la manifestation : se mettre en isolement, prévenir immédiatement son club, s'abstenir de participer à la manifestation

* Après la manifestation : en plus des consignes ci-dessus, prévenir l'organisateur et le référent COVID (traçage des cas contact)

En cas d'alerte ou de suspicion.....

Lorsqu'un cas avéré ou suspecté est déclaré dans les quatorze jours suivant la manifestation La personne ou son responsable légal doit prévenir sans délai son club d'appartenance, le Comité départemental et le responsable COVID désigné

Le responsable du club dans lequel le cas a été détecté doit prévenir sans délai le Comité départemental et le responsable COVID (double alerte).

Le responsable COVID se charge de prévenir l'ensemble des clubs ainsi que les personnes présentes (listing des officiels et entraineurs) ainsi que la collectivité de l'existence d'un cas positif. Charge pour les clubs de relayer l'information sans délai auprès des participants.

Le responsable COVID se charge de prévenir l'antenne COVID concernée.

Le responsable COVID reste en lien avec les services sanitaires concernés pour la transmission de toute information nécessaire au traçage. Il tiendra informé l'ensemble des personnes présentes des résultats et de la levée de l'alerte.

Dispositions particulières à la Natation Course

Nombre de participants

Le nombre de participants sera fixé en fonction de la Fréquentation Maximale Instantanée de l'équipement (FMI) au moment de la manifestation. Un point sera fait avec l'exploitant lors de l'ouverture des engagements. Une limite sera alors créée sur Extranat.

Un nouveau point sera fait avec l'exploitant quarante-huit heures avant l'évènement pour tenir compte des dernières évolutions.

Le nombre d'entraineur ou de dirigeant par club sera limité à une personne pour un groupe de 16 nageurs et moins, deux personnes à partir de 17 nageurs et plus.

Le nombre d'officiels sera limité au minimum réglementaire :

- deux juges arbitres
- un starter
- deux juges de nage
- un juge de virage pour 2 couloirs
- 2 chronométreurs par couloir

L'inscription des officiels se fera via la plateforme d'engagements en ligne Extranat ainsi que par mail adressé au comité d'organisation. La liste des officiels sera nominative et éditée par réunion.

Seules les personnes inscrites seront autorisées à accéder au bassin.

Adaptation des épreuves

Si nécessaire, la commission natation sera sollicitée pour proposer une limitation du nombre des épreuves, du nombre de participants par épreuve, des priorités à accorder (catégorie d'âge, niveau).

Organisation des épreuves

Un sens de circulation sera établi pour accéder à la plage de départ et pour la quitter.

Il n'y aura pas de chambre d'appel. Les nageurs devront se présenter sur la plage de départ à l'appel de leur série

Accès aux équipements

Le référent COVID assurera le contrôle d'accès à l'équipement.

Seules les personnes accréditées seront autorisées à accéder au bassin

Les membres du comité seront équipés d'un badge de couleur blanche. Ce badge leur sera remis en début de saison et ne pourra en aucun cas être cédé ou prêté.

Gestion des cérémonies protocolaires

Il n'y aura pas de remise de médailles par un officiel (contact)

Les nageurs récompensés prendront possession de leur médaille directement au secrétariat.

Ils accèderont au podium à l'invitation du speaker pour y être présentés.

Ils seront autorisés à ôter le masque le temps des photos.

Ils ne devront ni se serrer la main ni s'embrasser, un petit geste de salut sera apprécié.

Gestion du matériel

Le matériel fera l'objet d'un protocole particulier :

Pour les nageurs, aucun prêt de matériel ne sera autorisé (comme cela est déjà le cas à l'entrainement Pour les officiels, ils devront se munir de leurs propres stylos, sifflets, chronomètres. Aucun prêt de ce type de matériel ne sera possible, entre organisateur et officiel comme entre officiels.

Certains types de matériel pouvant être mutualisés, ils devront faire l'objet d'un protocole particulier :

- * Planches supports de fiches : elles seront remises au chronométreur à l'issue de l'essai chrono. Le chronométreur ne pourra pas la confier à une autre personne. Le chronométreur devra la déposer en fin de réunion dans un bac de récupération prévu à cet effet. Ce matériel sera désinfecté avant toute réutilisation
- * **Plaques de comptage** de 800 et 1500 m : elles seront remises au moment où il est nécessaire de les utiliser, à la personne en charge de les manipuler. Chaque manipulateur ne peut manipuler que sa plaque. Elles seront remises en place dès la fin des épreuves concernées et désinfectées avant toute autre utilisation.
- * **Commande de start** : elle sera installée, testée et utilisée uniquement par le starter désigné pour la réunion. Elle devra être désinfectée à la fin de toute réunion ou lors de toute transmission (poignée) pendant la réunion.
- * **Informatique** : seule la personne en charge de la saisie informatique est autorisée à manipuler ce matériel.

Dispositions particulières à la Natation Course

Gestion des documents

Un certain nombre de documents sont régulièrement utilisés, manipulés et échangés au cours d'une compétition. Afin de limiter les sources de contamination par contact, les procédures suivantes seront mises en place.

Programme

- Chaque club recevra deux programmes : un pour l'entraineur, un pour les nageurs.
- Les programmes seront édités par réunion et récupérés à la fin de celle-ci (bac de récupération)
- Pas d'échange de programme entre entraineur ou nageur de club différent
- Le programme mis à jour suite à la déclaration des forfaits sera remis au juge arbitre, speaker, starter. l'échange ne se fera qu'entre ces trois personnes et l'infomatique.
- Aucun programme ne sera distribué ou vendu. Le programme sera mis en ligne sur le site du comité.

Feuilles de forfaits

- Elles seront remises au club avec le programme à leur arrivée, et par réunion.
- La déclaration des forfaits ne se fera qu'entre l'entraineur du club et l'informatique (pas de circulation de document en dehors de ce circuit)

Feuilles de jury

- Les feuilles de jury seront constituées à l'avance (inscription préalable des officiels)
- Seuls le juge-arbitre et la personne en charge de la saisie informatique pourront manipuler cette feuille.
- Les feuilles d'essai chrono ne seront remplies et conservées que par le juge arbitre.

Fiches de course

- Les fiches de course seront pré-positionnées par le secrétariat sur les planches support, avant que celles-ci ne soient remises aux chronométreurs.
- Durant les courses, seuls le chronométreur, le ramasseur de fiches et la personne en charge de la saisie sont amenés à manipuler ces fiches. Ces personnes devront régulièrement se laver les mains. Elles seront stockées en fin de réunion dans une boite dédiée, conservées quinze jours puis détruites.

Fiches de disqualificatior

- Les fiches de disqualification seront remplies par le juge constatant la faute.
- Le juge signalera la faute au juge arbitre. Toutefois il conservera la fiche jusqu'en fin de réunion.
- Les fiches ne seront transmises au juge arbitre, pour signature, qu'en une seule fois en fin de réunion, sauf si dépôt de réclamation.
- Les fiches seront conservées avec les fiches de courses durant quinze jours puis détruites.

Résultats

- L'affichage des résultats sera effectué par la personne en charge de la saisie.
- Plusieurs points d'affichage seront utilisés afin d'éviter les regroupements.
- La consultation des résultats sur le Live FFN (s'il est opérationnel) devra être privilégiée.

Port du masque :

OBLIGATOIRE à partir de 11 ans (jeunes et plus) se reporter aux dispositions générales.

QUESTIONNAIRE MEDICAL

QUESTIONNAIRE préalable à l'entrainement et à la compétition

NOM:.....

(A conserver par le nageur – il pourra être réclamé à tout moment par le référent COVID de la compétition)

PRENOM:				
Prise de température°C				
Fréquence cardiaque de repos (le matin avant de se lever)/mn				
Durant ces dernières 24 h, je présente :				
- De la fièvre > ou = à 38°	OUI		NON □	
- De la toux	OUI		NON □	
- Un essoufflement	OUI		NON □	
- Une perte de goût et/ou odorat	OUI		NON □	
- Des céphalées	OUI		NON □	
- Des courbatures inhabituelles	OUI		NON □	
Une grosse fatigueUn syndrome diarrhéique de plus de	OUI		NON 🗆	
3 selles quotidiennes	OUI		NON □	
Des douleurs thoraciques (à type de brûlures)Des signes cutanés des mains ou des pieds	OUI		NON 🗆	
(type engelure)	OUI		NON □	

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous n'êtes pas en mesure de suivre l'entrainement ou la compétition. Merci de :

- Contacter votre entraineur pour l'avertir de votre absence
- Consulter votre médecin traitan
- Tenir informé votre médecin de pole et votre médecin d'équipe des conclusions de la consultation.

Si des signes évocateurs de la COVID 19 surviennent dans les quinze jours suivant une compétition, et afin de faciliter le traçage des cas contacts, vous devez impérativement prévenir:

- Votre club
- Le référent COVID de la compétition